

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JANVIER 2023

Délibération n°2023.01.001.B

**Ingénierie Contrat de Développement et de Transitions Grand
Angoulême – La Rochefoucauld Porte du Périgord 2023-2025 :
demandes de cofinancement**

LE DIX JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 04 janvier 2023

Secrétaire de Séance: Dominique PEREZ

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel GERMANEAU à Isabelle MOUFFLET, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230110-2022_01_01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2023

Publication : 18/01/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JANVIER 2023

**DÉLIBÉRATION
N° 2023.01.001.B**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : Monsieur ROY

**INGENIERIE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS GRAND
ANGOULEME – LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD 2023-2025 :
DEMANDES DE COFINANCEMENT**

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : partenariat

Le Contrat Régional de Développement et de Transitions GrandAngoulême – La Rochefoucauld Porte du Périgord 2023-2025 a été approuvé par délibération n°224 du conseil communautaire du 8 décembre 2022. Il se compose d'un cadre contractuel, d'une stratégie de territoire, d'une note d'enjeux et d'un plan d'actions.

Dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale, la Région Nouvelle-Aquitaine prévoit un accompagnement régional renforcé par un soutien à l'ingénierie pour les territoires de contractualisation vulnérables socio-économiquement ; la capacité des territoires à faire émerger et à accompagner des projets de développement étant liée aux moyens d'ingénierie dont ils sont dotés.

Aussi, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême sollicite une demande de cofinancement portant sur un poste de 0,5 ETP intitulé « Cheffe de projet cohésion territoriale » à hauteur de 9 569 € sur un coût total d'ingénierie de 47 845 €, ainsi qu'une demande de cofinancement portant sur un poste de 1 ETP intitulé « Chargée de mission agriculture et alimentation » à hauteur de 20 360 € sur un coût total d'ingénierie de 50 900 €, auprès de la Région Nouvelle Aquitaine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230110-2022_01_01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2023

Publication : 18/01/2023

Pour cette opération, les plans de financement prévisionnels seraient les suivants :

Pour le poste de 0,5 ETP (0,5 ETP : 23 922,5 €) intitulé "Cheffe de projet cohésion territoriale" :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Salaire brut	33 636 €	Région	9 569,00 €	20 %
		Europe	11 961,25€	25 %
Charges patronales	14 209 €	GrandAngoulême	26 314,75 €	55 %
		TOTAL	47 845 €	TOTAL

Pour le poste d'1 ETP intitulé "Chargée de mission agriculture et alimentation" :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Salaire brut	35 790 €	Région	20 360 €	40 %
Charges patronales	15 110 €			
		TOTAL	50 900 €	TOTAL

Je vous propose :

D'APPROUVER les plans de financements prévisionnels tels que présentés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction des plans de financement, notamment auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Europe.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230110-2022_01_01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2023
 Publication : 18/01/2023